



RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

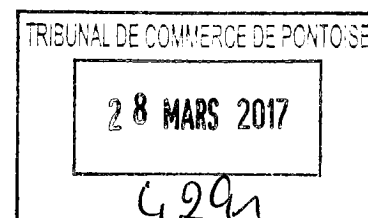
Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 03636
Numéro SIREN : 789 142 585
Nom ou dénomination : 123DARI

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2017 sous le numéro de dépôt 4291

123 DARI
SAS au capital de 1000 €
4 Avenue des Entrepreneurs
95400 VILLIERS LE BEL
SIRET : 78914258500015



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 20 heures A Villiers le bel
Les associés de **123 DARI SAS** au capital de 1.000 euros, divisé
en 10 parts de 100 euros chacune, Se sont réunis en Assemblée Générale
extraordinairement au siège social.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents :
L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'Assemblée est présidée par MME TOUZANI Ghislane, actionnaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour
suivant :
ORDRE DU JOUR

Transformation de la SAS en SAS en capital variable

Changement du siège social

Cessation de l'activité de gestion immobilière

Refondation des statuts en conformité avec la loi

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée décide de transformer la SAS en SAS à capital variable afin de
permettre un développement de notre société

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

T.G

T.A

DEUXIEME RESOLUTION

Pour faciliter l'évolution de la société, l'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 40 avenue Pierre Curie 95400 VILLIERS LE BEL à compter du 3 janvier 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social en supprimant la gestion immobilière de son activité à compter du 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de reformuler purement et simplement les statuts, une refonte totale est présentée en annexe de cette assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

